

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE
LE 17 DÉCEMBRE 2020**

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Morin, Maire
 Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1
 Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
 Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
 Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
 Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
 Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que 0 personne dans l'assistance.

La séance du conseil est à huis clos suite aux recommandations du Ministère de la Santé publique et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dû à la pandémie du COVID-19

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 18h45.

2020-12CMD348 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1 Adoption des prévisions budgétaires 2021

1.2 Règlement – 555-ADM-2021, règlement décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2021

1.3 Adoption du plan triennal d'immobilisations pour 2021-2022-2023

2 LEVÉE DE LA SÉANCE-

2020-12-CMD349 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter les prévisions budgétaires de la municipalité pour le prochain exercice financier durant la période se situant entre le 15 novembre et le 31 décembre;

CONSIDÉRANT la présentation faite par la directrice générale à la séance extraordinaire le 17 décembre 2020 concernant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021;

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021, telles que présentées à l'annexe 1.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-12-CMD350 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 555-ADM-2021, RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT qu'un règlement doit être adopté concernant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents, déclarent l'avoir lu;

DE PRÉSENTER le règlement, 555-ADM-2021 décrétant l'imposition de taxes, tarifs et compensations pour l'année 2021.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-12-CMD351 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR 2021-2022-2023

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que l'adoption du plan triennal d'immobilisation est requise en vertu de l'article 953.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT la présentation faite par la directrice générale à la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 concernant le plan triennal d'immobilisation pour 2021-2022-2023;

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisation pour 2021-2022-2023 de la municipalité, dont copie est jointe à l'originale de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Ledit programme totalise 6 587 915 \$ et se répartit comme suit :

| | |
|------|--------------|
| 2021 | 6 249 670 \$ |
| 2022 | 199 245 \$ |
| 2023 | 157 000 \$ |

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-12-CMD352 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin et appuyé du conseiller Michel Guy, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 18h49.

Adoptée à l'unanimité.

Raymond Morin
Maire

Joanne Poulin
Directrice générale et Secrétaire-trésorière